



21 mai 2008

C 6/2008

Communication au Conseil communal

(Séance du 21 mai 2008)

Centre scolaire et sportif des Alpes Réfection partielle des vitrages des façades

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur les résultats des procédures d'appels d'offres, les mesures d'économies recherchées et le concept retenu pour la réfection partielle des vitrages des façades du Centre scolaire et sportif des Alpes, en référence au Préavis N° 13-2005.

La Municipalité s'est vue contrainte de mener deux procédures d'appels d'offres sur invitation, selon la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP). En effet, la première a dû être interrompue en raison du dépôt d'une seule offre, de plus trop onéreuse.

Au terme de ces procédures, le marché a été formellement adjugé à l'entreprise ayant présenté l'offre la plus économiquement avantageuse et présentant toutes les garanties nécessaires pour une bonne exécution des travaux.

Le montant du contrat doit toutefois encore être arrêté. En effet, le crédit alloué par le Conseil communal, amendé à Fr. 510'000.--, ne permet pas de réaliser la totalité des travaux mis en soumission.

Plusieurs rencontres avec l'entreprise adjudicataire ont eu lieu afin d'examiner les possibilités d'économies. Dans ce but et afin d'avoir une meilleure appréciation de l'importance et de la complexité des travaux, il a été décidé de réfectionner, comme prototype, le vitrage Sud de la Bibliothèque.

Si ces travaux ont confirmé la pertinence du concept de réfection, proposé par l'expert et décrit dans le préavis, ils n'ont pas permis d'identifier des pistes d'économies significatives. Il s'avère donc que les moyens financiers mis à

disposition ne permettent pas de réaliser l'assainissement de l'ensemble des bâtiments, comme prévu dans le préavis N° 13-2005 et dans le descriptif d'appel d'offres.

Pour information, le montant global des travaux prévus dans le préavis N° 13-2005, résultant de la mise en soumission, est de Fr. 708'000.--.

Face à cette situation et étant donné qu'aucun fait majeur nouveau n'a été décelé depuis 2002 sur les bâtiments, la Municipalité a opté pour une réfection partielle en décidant de corriger uniquement les défauts des façades responsables d'infiltrations qui perdurent, soit les vitrages Ouest du Collège secondaire, et de remplacer l'ensemble des stores défectueux du Centre scolaire et sportif des Alpes.

Ces interventions ont été réévaluées, sur la base de l'offre de l'entrepreneur, des hausses de prix des matériaux et de la main-d'œuvre. La situation financière est la suivante, TVA au taux de 7.6% comprise :

- | | |
|---|----------------|
| • Crédit d'investissement accordé | Fr. 510'000.-- |
| • Coût probable du projet réduit | Fr. 450'000.-- |
| • Montant de règlement de sinistre des assurances | Fr. 176'000.-- |
| • Coût des travaux à charge de notre collectivité | Fr. 274'000.-- |

Le coût probable du projet réduit comprend la somme de Fr. 169'000.-- (travaux préparatoires liés à l'expertise, procédure d'appel d'offres, réalisation d'un prototype) déjà engagée à ce jour.

Le début des travaux est programmé pour l'été 2008.

Le Conseil communal sera bien entendu informé en temps utile de l'issue de cette intervention.

LA MUNICIPALITE